

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE VOIRIE N° 2022-387T

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** la loi n° 82-2013 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 96-142 du 21 février 1996,
- Vu** le Code général des collectivités territoriales, articles L2212-2, L2212-2-2 et suivants,
- Vu** le Code pénal et notamment l'article R.610-5,
- Vu** le Code de la voirie routière,
- Vu** le Code de la route et notamment le décret n° 2001-251,
- Vu** l'Arrêté en date du 24 novembre 1967 modifié par l'arrêté en date du 6 décembre 2011 et l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu** la demande établie par l'entreprise **EUROVIA ATLANTIQUE**, sise **29 Rue de la Pierre - 44351 GUERANDE**, afin de réaliser l'aménagement du giratoire de la Grivolals, situé à **Bresnel, sur la commune de Pont-Château**,

Considérant qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation, l'arrêt, le stationnement des véhicules au droit du chantier,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 Concernant la régulation de la circulation, les dispositions suivantes s'appliqueront :

Du lundi 22 août 2022 à 8 H 00 au mardi 20 décembre 2022 à 18 H 00

- **La circulation sera interdite sur une partie de la VC 1, sauf pour les véhicules de secours et de répurcation.**
- **Une déviation sera mise en place par Bresnel, La Cathelinais, et la RD 773 (plan joint).**

ARTICLE 2 La signalisation routière réglementaire sera mise en place par l'entreprise **EUROVIA ATLANTIQUE** qui en assurera la maintenance de jour comme de nuit.

ARTICLE 3 Le maire justifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 4 Monsieur le directeur général des services, Monsieur l'ingénieur territorial, Monsieur le commandant de la Communauté de brigades de gendarmerie de Pont-Château et la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Pont-Château, le 12 juillet 2022
P/Le Maire et par délégation,
P/Le Directeur Général des Services et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,
Monsieur Christophe ROUILLE

Prénom - Nom de l'auteur : **M. Christophe ROUILLE**
Qualité de l'auteur : **Le Directeur Général Adjoint**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

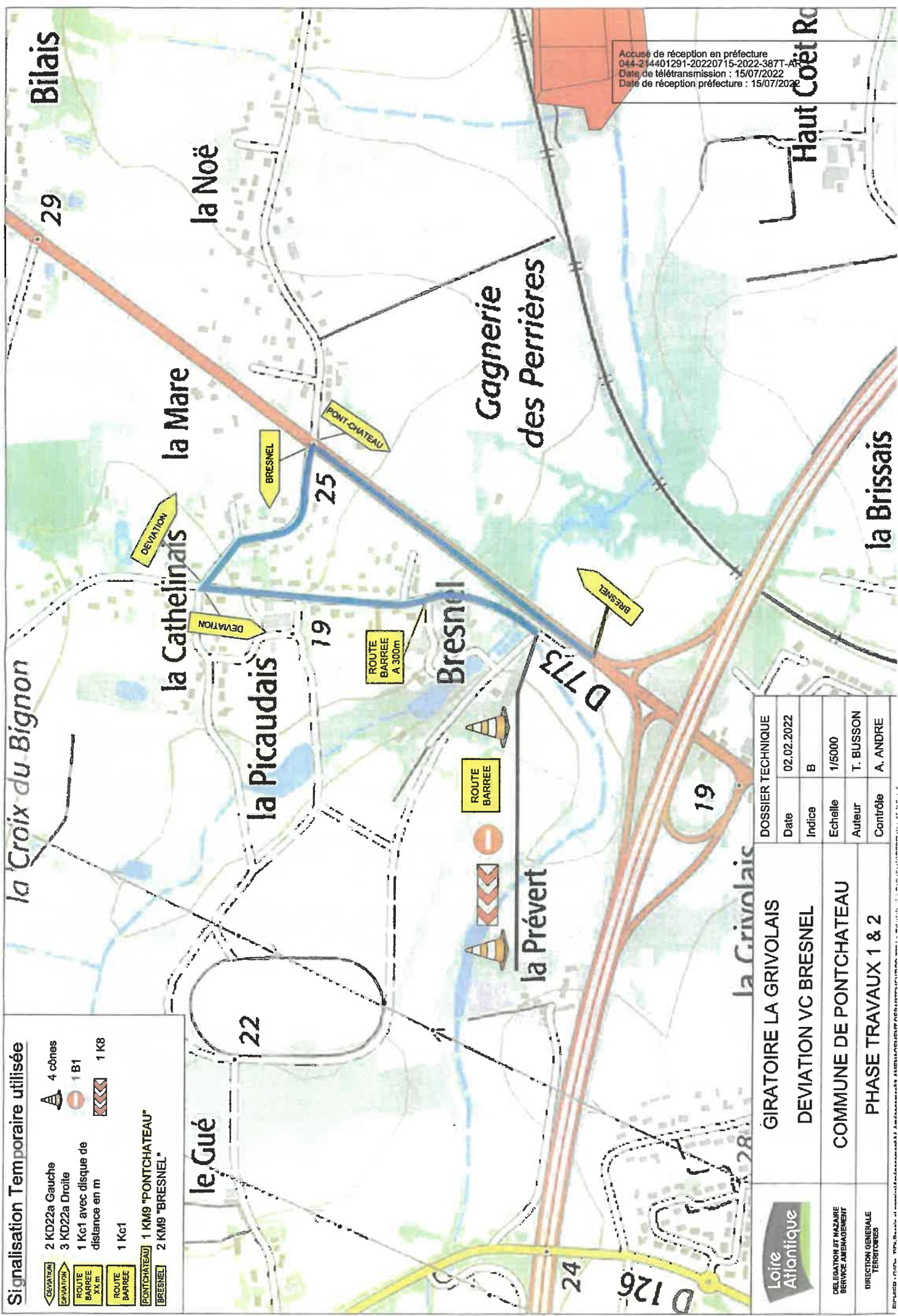
- De la transmission au contrôle de légalité le : **15 JUL. 2022**
- De la publication ou notification le : **15 JUL. 2022**




Accusé de réception en préfecture
 044-214401291-20220715-2022-387T-AF
 Date de télétransmission : 15/07/2022
 Date de réception préfecture : 15/07/2022

Signalisation Temporaire utilisée

-  DEVIATION
-  2 KD22a Gauche
-  3 KD22a Droite
-  1 Kc1 avec disque de distance en m
-  1 K8
-  1 Kc1
-  PONTCHATEAU 1 KM9 "PONTCHATEAU"
-  BRESNEL 2 KMB "BRESNEL"



 DELEGATION DU MAIRAGE SERVICE AMENAGEMENT DIRECTION GENERALE TERRITORIALES	GIRATOIRE LA GRIVOLOIS DEVIATION VC BRESNEL COMMUNE DE PONTCHATEAU PHASE TRAVAUX 1 & 2	DOSSIER TECHNIQUE Date 02.02.2022 Indice B Echelle 1/5000 Auteur T. BUSSON Contrôleur A. ANDRE
--	---	--